

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0267/PR/MAMBW portant modification des membres du décret relatif à la création de la mission officielle du Pèlerinage pour l'année 2008.

n° 2008-0267/PR/MAMBW

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BIENS WAKFS

Date de publication
20 novembre 2008

Numéro JO
n° 22 du 30/11/2008

Date du numéro
30 novembre 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, Chef du Gouvernement VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°19/AN/08/6ème L portant attribution et organisation du Ministère des Affaires Musulmanes et des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 portant attribution des fonctions des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent décret modifie les membres de la mission officielle du décret n°2008-0241/PR/MDCBW portant création de la mission officielle pour le Pèlerinage à la Mecque pour l'année 2008.

Article 2

Cinq membres sont ajoutés à l'ancienne liste de la mission officielle. Il s'agit des membres suivants :1. Issa Barkhad God,2. Hasna Ali Youssouf,3. Sahal Abdi Ragueh,4. Zakaria Abdi Omar,5. Hamadou Abdallah Moussa

Article 3

Les charges afférentes aux nouveaux membres sont prises en charge dans le budget de l'Etat.

Article 4

Le reste des articles est inchangé.

Article 5

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera. Il sera publié également dans le Journal Officiel de la République selon la procédure d'urgence.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH